

Compte rendu de la CLE du 3 février 2025, réunie au Carré des saveurs, à Maroilles, à 9 heures 30

Étaient présents,

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

| Nom | Représentation au sein de la CLE du SAGE |
|------------------------------|---|
| M. André BERTEAUX | Maire de Hestrud |
| M. Dominique DELCROIX | Maire adjoint de Maubeuge |
| M. Michel DUVEAUX | Maire d'Obrechies |
| M. Guislain FRANCOIS | Maire de Bas-Lieu |
| M. Michel HENNEQUART | Maire de Mazinghien |
| M. Paul RAOULT | Président du SIDEN-SIAN |
| M. Antony VIENNE | Délégué au Syndicat mixte du SCoT Sambre-Avesnois |
| M. Benjamin WALLERAND | Maire Adjoint d'Anor |
| Mme Aurélie WELONEK | Conseillère déléguée à la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et Vice-Présidente de la CLE |

Avaient transmis leur pouvoir :

M. Sébastien BOUCHEZ, Délégué au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois à M. Paul RAOULT.

M. Maurice COQUART, Maire de Ribeuville, à M. Michel HENNEQUART

M. Alain DELTOUR, Président du SMAECEA, à M. Paul RAOULT

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

| Nom | Représentation au sein de la CLE du SAGE |
|-----------------------------|--|
| <i>M. Bertrand BODDAERT</i> | <i>Conseiller Agricole à la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais</i> |
| Mme Eliane BERIOU | Présidente UFC Que Choisir Sambre Avesnois Maubeuge |
| M. Dominique HENAUT | Président du Syndicat départemental de la propriété rurale du Nord |
| M. Bernard COLLIN | Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Nord (FRANSYLVA 59) |
| M. Gérard PINELLE | Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord |
| M. Franck NOIREAUX | Président de l'Association pour la préservation et la valorisation du grand marais de Maroilles |
| M. Jean Bernard SZCZEPANSKI | Membre de la Fédération Nord Nature Environnement |
| M. Damien CARLIER | Président de l'ADARTH (Association de Développement Agricole et Rural en Thiérache-Hainaut) |
| <i>Mme ZOE LEFEBVRE</i> | <i>Chargée de développement à l'ADARTH</i> |

Avaient transmis leur pouvoir :

Le **Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France**, représenté par M. Benoit GALLET, Chargé de mission au représentant de Nord Nature Environnement

La **Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais**, représentée par Mme PAINCHART Véronique, élue Chambre, à M. Damien CARLIER Président de l'ADARTH.

Pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

| Nom | Représentations au sein de la CLE du SAGE |
|-------------------------|---|
| Mme Alicia DUMONT | Chargée de l'aménagement du territoire, de l'Agriculture et de la Culture à la Sous-Préfecture d'Avesnes représentant le Préfet du Nord |
| Mme Anne-Sophie HILAIRE | Référente Documents Stratégiques - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord |
| M. David THOMAS | Adjoint interlocuteur Avesnois en charge des référents territoriaux - service territorial du Hainaut - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord |
| M. Maxence BERDAL | Chargé de mission Gouvernance de l'Eau - Direction Départementale des Territoires de l'Aisne |
| M. Philippe BOURDREZ | Chargé d'intervention - Agence de l'eau Artois Picardie |
| M. Philippe SCULIER | Chargé de mission Innovations Environnement (Direction Territoriale Nord Pas de Calais) - Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais (VNF) |

Avaient transmis leur pouvoir :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts de France, représenté par M. Laurent LEJEUNE Chargé de mission SAGE, au représentant présent de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Autres structures ou représentants présents non désignés dans la CLE :

| Nom | Fonction et organisme |
|------------------|--|
| M. Yvon BRUNELLE | Directeur - Parc naturel régional de l'Avesnois |
| M. Luc GIRARDOT | Coordinateur du SAGE SAMBRE - Parc naturel régional de l'Avesnois |

Etaient excusés :

| Nom | Fonction |
|-------------------------------------|---|
| M. Guislain CAMBIER | Conseiller Régional des Hauts de France et Sénateur du Nord |
| Mme Marie Sophie LESNE | Vice-Présidente du Conseil Régional des Hauts de France |
| M. Alain DELTOUR | Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) |
| Mme Marie Françoise BERTRAND | Conseillère départementale de l'Aisne |
| Mme Sandra SIMPERE | Maire de Sars-Poteries |
| M. Sébastien BOUCHEZ | Membre du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois |
| Mme Josiane SULECK | Maire de Rousies |
| M. Frédéric MEURA | Maire de Papeux |
| M. Maurice COQUART | Maire de Ribeaupville |
| M. Pierrick FORET | Maire de Beaufort sur Sambre |
| M. Sébastien PLICHON | Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord |
| Mme Véronique PAINCHART | Elue - Chambre d'Agriculture |
| M. Laurent LEJEUNE | Chargé de mission SAGE - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts de France |

Etaient Absents :

Mme Aude VAN CAUWENBERGE, Conseillère Départementale du Nord

M. Sébastien SEGUIN, Vice-Président du Conseil Départemental du Nord

M. David ZELANI, Maire de Bachant

Mme Corinne LEFORT, adjointe au Maire de Fourmies

L'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction (UNICEM)

La Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques du Nord (FDPPMA 59)

L'Agence Régionale de Santé des Hauts de France (ARS)
L'Office Français de la Biodiversité (OFB)

MOT D'INTRODUCTION

Monsieur Paul RAOULT accueille les membres de la CLE et les remercie d'avoir répondu présents à cette réunion, qui sera l'occasion, entre autres, d'élire les membres des différents collèges aux instances. Il rappelle que la CLE est une institution, qui a son importance dans la définition de la politique de l'Eau. Enfin, il énonce les présents, les excusés et les pouvoirs.

Luc GIRARDOT donne l'ordre du jour, il informe que l'assemblée de la CLE ce jour fait état de 27 présents avec les pouvoirs, il tient à préciser que cela ne devrait pas entraver ces élections.

ELECTIONS

✓ **Désignation du Secrétaire de séance :**

Monsieur Michel HENNEQUART est proposé au secrétariat de séance

✓ **Le principe d'un vote à main levée est accepté**

Monsieur CARLIER demande qui a le droit de vote entre les différents collèges dans le cadre de l'élection du Président de la CLE ?

Luc GIRARDOT rappelle effectivement que seuls les membres du collège des collectivités ont le droit de vote afin d'élire le Président. Concernant les vice-présidents et le bureau, l'ensemble des membres voteront la proposition du Président.

✓ **Un seul candidat à la présidence de la CLE, est élu :**

Monsieur Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN, **élu à l'unanimité** avec 9 votes.

Monsieur le secrétaire de séance annonce à l'ensemble de la CLE que Monsieur Paul RAOULT est élu Président.

✓ **Désignation des Vice-Présidents de la CLE :**

Monsieur le Président propose à la CLE de maintenir 5 postes de vice-Présidents comme suit :

- Un vice-président pour l'enjeu « Reconquérir la qualité de l'eau » ;
- Un vice-président pour l'enjeu « Préserver durablement les milieux aquatiques » ;
- Un vice-président pour l'enjeu « Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion » ;
- Un vice-président pour l'enjeu « Préserver la ressource en eau » ;
- Un vice-président pour l'enjeu « Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation.

Sont élus à l'unanimité sur proposition du Président :

- **Monsieur Michel DUVEAUX** vice-président pour l'enjeu « *Reconquérir la qualité de l'eau* » ;
- **Monsieur Gérard PINELLE**, vice-président pour l'enjeu « **Préserver durablement les milieux aquatiques** » ;

- **Madame Aurélie WELONEK vice-présidente** pour l'enjeu « **Maîtriser les risques d'inondation et d'érosion** » ;
- **Monsieur Alain DELTOUR vice-président** pour l'enjeu « **Préserver la ressource en eau** » ;
- **Monsieur Michel HENNEQUART vice-président** pour l'enjeu « **Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation** ».

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU :

Monsieur le Président rappelle que le bureau de CLE est composé comme suit :

- 8 membres du collège des collectivités dont le Président et 4 vice-Présidents soit 3 membres à désigner ;
 - 5 membres du collège des usagers dont le vice-Président issu de ce même collège soit 4 membres à désigner ;
 - 3 membres du collège de l'Etat actuellement DDTM59, OFB et Agence de l'eau à maintenir ou désigner ;
- ✓ **Désignation des membres du Collège des Collectivités au bureau de la CLE :**
Monsieur le Président propose les 3 membres suivants :
- **Monsieur Sébastien BOUCHEZ**, Délégué au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois ayant donné candidature ;
 - **Monsieur Anthony VIENNE**, Délégué au Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois présent ;
 - **Monsieur Benjamin WALLERAND**, Maire Adjoint d'ANOR présent ;

Les représentants désignés sont élus à l'unanimité.

- ✓ **Désignation des membres du Collège des Usagers,**
Monsieur le Président rappelle que le bureau de la CLE sera amené à se prononcer sur des avis soumis à la CLE et notamment des avis particuliers relatifs à l'application des nouvelles modalités de conversion de prairies permanentes en application du règlement du SAGE.
Ainsi il propose que les 4 membres complémentaires au collège des usagers du bureau soient représentés par 2 structures agricoles, 1 structure de la propriété et 1 structure proche de la cause environnementale :
- Monsieur Damien CARLIER, Président de l'ADARTH fait connaître sa candidature et celle de Mme Véronique PAINCHART pour la Chambre d'Agriculture pour laquelle il porte mandat ;
 - Monsieur Dominique HENAUT, Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Nord se porte candidat sur proposition du Président ;

Monsieur le Président propose à Monsieur Jean Bernard SZCZEPANSKI, représentant de la fédération Nord Nature Environnement d'entrer au bureau.
Monsieur SZCZEPANSKI donne son accord en précisant toutefois qu'il n'a pas reçu de mandat spécifique de la fédération pour occuper ce poste.

Sur proposition du Président, sont donc **élus à l'unanimité au bureau de la CLE pour le collège des usagers :**
Monsieur Damien CARLIER, Président de l'ADARTH ;

Mme Véronique PAINCHART pour la **Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais** ;
Monsieur Dominique HENAUT, Président du **Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Nord** ;
Monsieur Jean Bernard SZCZEPANSKI, représentant de la **Fédération Nord Nature Environnement**.

Luc GIRARDOT rappelle que l'arrêté préfectoral de composition de la CLE n'est pas nominatif pour les structures du collège des usagers, les membres désignés pourront être représentés par leur Président respectif ou une personne mandatée par le Président de chaque structure.

Monsieur le Président précise que cette nouvelle composition l'est pour une durée d'un an environ, un prochain vote aura lieu nécessairement après les élections municipales de mars 2026.

A la demande du Président, Monsieur GIRARDOT énonce la composition du bureau qui vient d'être votée au 3 février 2025 :

Le bureau de la CLE du SAGE de la Sambre est donc désigné suite aux votes d'approbation de la CLE comme suit :

✓ **8 Membres du collège des collectivités territoriales comprenant :**

Le Président de la CLE, M. Paul RAOULT, Président

Les 4 Vice-Présidents de la CLE issus du collège des collectivités :

- **M. Michel DUVEAUX**, Maire d'Obrechies
- **Mme Aurélie WELONEK**, Conseillère déléguée à la GEMAPI de la CAMVS
- **M. Alain DELTOUR**, Président du SMAECEA
- **M. Michel HENNEQUART**, Maire de Mazinghien

Et 3 représentants du collège des collectivités désignés comme suit :

- **M. Sébastien BOUCHEZ**, délégué au SM PNRA
- **M. Anthony VIENNE**, délégué au SM SCoT Sambre Avesnois
- **M. Benjamin WALLERAND**, Maire Adjoint d'Anor

✓ **5 membres du collège des usagers comprenant :**

Le vice-Président issu du collège :

- **M. Gérard Pinelle**, représentant de la **Fédération des Chasseurs du Nord**

Les **Présidents ou leurs représentants mandatés** des structures suivantes :

- **ADARTH, Monsieur Damien CARLIER - Président**
- **Chambre d'Agriculture, Mme Véronique PAINCHART – Elue Chambre**
- **Syndicat de la Propriété Rurale du Nord, M. Dominique HENAUT - Président**
- **Fédération Nord Nature, M. Jean Bernard SZCZEPANSKI – membre adhérent**

✓ **3 membres du collège des services de l'Etat :**

- 1 représentant de la **Direction Départementale et de la Mer du Nord**
- 1 représentant de **l'Office Français de la Biodiversité**
- 1 représentant de **l'Agence de l'Eau Artois Picardie**

BILAN 2024 : présentation du rapport d'activité de la CLE

(CF. présentation jointe)

✓ **Les masses d'Eau (diapo 9)**

Monsieur Paul RAOULT souhaite une présentation de la carte du territoire représentant les 12 masses d'eau, lors de la prochaine réunion de la CLE. Il s'agit d'une priorité dans les années à venir, en effet, au niveau national, près de la moitié des masses d'eau de surface nationales sont en bon état écologique contre moins de 25 % pour le bassin Artois Picardie.

Monsieur Dominique HAINAUT demande ce que signifie « en bon état » ?

Luc GIRARDOT répond que « le bon état » au sens de la directive cadre sur l'eau (DCE) est évalué sur la base des résultats obtenus sur l'ensemble du réseau de points mesures répartis sur les masses d'eau. L'évaluation de l'état d'une masse d'eau répond à une méthode d'analyses de nombreux paramètres physico-chimiques, biologiques, hydromorphologiques et chimiques. Le paramètre le plus déclassant définit l'état de la masse d'eau.

Monsieur Guislain FRANCOIS demande comme sont caractérisées les eaux du lac du Val Joly ?

Luc GIRARDOT répond qu'elles sont qualifiées « d'état moyen ».

Madame BERIOU demande quand le bon état des masses d'eau pourra être obtenu.

Luc GIRARDOT explique ne pas pouvoir répondre à cette question. En effet, d'une part les masses d'eau du territoire font face à des pollutions anthropiques de longues dates dues en partie au passé industriel et aux fortes modifications des rivières du territoire. D'autre part, malgré les efforts soutenus depuis plusieurs années, le temps de réaction du milieu reste difficile à évaluer, d'autant plus que les paramètres à mesurer sont parfois amenés à évoluer eux aussi.

Monsieur Paul RAOULT explique qu'il subsiste des problèmes liés à l'assainissement. Malgré les travaux d'assainissement les taux de raccordement au réseau sont restés longtemps trop faibles. Aujourd'hui les évolutions réglementaires permettent d'être plus efficace avec l'obligation de raccordement du riverain dans un délai de deux qui suit la mise en service des nouveaux réseaux. Aussi l'assainissement non collectif reste problématique et l'arrêt des subventions en 2017 n'a pas permis d'améliorer la situation. La mise en conformité des assainissements non collectifs représente un investissement financier, qui ne peut être assumé en totalité par les habitants de l'Avesnois. Il confirme que les rivières du territoire ne sont pas toutes en bon état, cependant le nouveau programme de l'agence de l'eau va permettre de réaliser des travaux à l'échelle des masses d'eau prioritaire.

Luc GIRARDOT explique que les dégradations de l'état des masses d'eau est souvent multiple. Au-delà de l'assainissement et des pollutions ponctuelles, subsiste un important fractionnement des rivières (obstacles à la continuité) et des modifications des lits et des berges. Aussi l'impact des phénomènes de ruissellement auquel est sujet le territoire n'est pas négligeable.

Monsieur Paul RAOULT informe que l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) a de nouveau l'autorisation de proposer des subventions pour la mise en conformité de l'assainissement non collectif sur des zones à Enjeu Environnementale (ZEE), aussi, les responsables des

SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) doivent absolument se pencher sur le dossier, il semble donc indispensable de relancer la réhabilitation des installations impactantes.

Luc GIRARDOT complète que de nouvelles modalités sur les contrats de masses d'eau seront abordées prochainement en CLE. Il rappelle que selon les explicitations obtenue en en CLE en octobre, les contrats de masses d'eau permettront la contractualisation entre l'AEAP et les maîtres d'ouvrages pour la réalisation et le financement de 10 actions prioritaires qui contribuent à l'amélioration de l'état de la masse d'eau visée. Ces contrats de masses d'eau seront déployés sur les masses d'eau prioritaires à savoir les deux Helpes et la Solre pour le bassin de la Sambre. Aussi, ces contrats de masses d'eau, animés par les structures porteuses de SAGE seront intégrées dans un pacte de gouvernance du SAGE à définir en 2025. Ce pacte va modifier considérablement le mode de financement de l'animation du SAGE. On ne résonne plus au poste d'animation mais à l'action dans un programme globalisé et défini dans le temps.

MISE EN ŒUVRE DU SAGE (diapo 10)

Monsieur Paul RAOULT explique que le SAGE de la Sambre a de l'avance sur les autres SAGE notamment en ce qui concerne les zones humides : une cartographie est disponible (on y travaille depuis 2012). Il s'agit, par ailleurs, d'une volonté gouvernementale.

PILOTAGE DU SAGE (diapo 11)

Luc GIRARDOT assurera temporairement l'animation du SAGE et du PAPI jusqu'au dépôt du PAPI complet, le dossier « érosion » est quant à lui suivi par Babacar KANDJI, Technicien « Erosion » pour le PNRA, recruté en novembre 2024.

LES AVIS RENDUS EN 2024 (diapos 13 à 15)

Monsieur HAINAUT interpelle le Président de la CLE sur les dizaines d'hectares retournés chaque année et ce sans autorisation. A son sens, la loi est bafouée. Il rapporte que la DDTM aurait affirmé ne pas avoir les moyens d'intervenir. Il fait le constat d'un gros problème d'impunité et de sensibilité, pour lui, le bocage de l'Avesnois est voué à disparaître dans quelques décennies.

Monsieur COLLIN explique de ces exploitants agricoles sont en statut de fermage. Le changement de nature de la parcelle devrait être fait avec l'accord du propriétaire, or, cela n'est pas le cas. Enfin, il déplore l'absence de contrôle.

Monsieur Paul RAOULT ajoute que c'est une question qui revient perpétuellement : pas de bocage pas de Parc, c'est une question qui est défendue par les élus. Il y a des situations économiques très difficiles pour certains éleveurs, cependant, il ne faut pas pour autant « casser » le bocage. Les éleveurs de l'Avesnois n'ont pas pu bénéficier d'aides européennes, contrairement à la Région Rhône Alpes, qui a perçu 3 Milliards d'aides. A chaque PAC, cette problématique est soulevée, malheureusement, depuis 30 ans rien n'a changé.

Monsieur CARLIER tient à préciser que la concertation a toujours été de mise. Concernant les retournements, des contrôles sont d'ailleurs effectués, des personnes ont été ainsi rappelées à l'ordre et sommées de remettre en herbe des surfaces. Il estime, également, que

les exploitants venant de Belgique ou Pays Bas sont en particulier, ceux qui n'effectuent pas de déclarations PAC.

Monsieur Ghislain FRANCOIS constate que la N2 ne semble pas être une préoccupation. Il estime que bocage de la commune de Bas-Lieu est délaissé actuellement dégradé par le chantier de 2x2 voies.

Paul RAOULT lui répond que dans le cas de la RN2, l'Etat donne la priorité aux infrastructures, et que cet équipement a été concerté avec l'ensemble des élus.

ACTIVITE DE LA CELLULE D'ANIMATION EN 2024 (Diapos 16-17)

Monsieur Paul RAOULT rappelle que les enjeux de l'eau doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme tels que les PLUi et SCoT, et dans les documents de planification telle que la nouvelle charte du PNRA.

Monsieur Dominique HAINAUT demande comment l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général pour les travaux de remise en état des rivières du bassin de la Sambre y est intégré ?

Luc GIRARDOT répond que ces travaux sont effectués par les structures Gemapiennes telles que le SMAECEA et la CAMVS dont la mission est la mise en œuvre sur le terrain. La planification plus globale en déclinaison avec le SDAGE est quant à elle assurée par le SAGE. Ces plans de gestion approuvés sont connus, intégrés et compatibles avec les dispositions du SAGE.

Au sujet de la problématique des usages et des volumes prélevables. **Monsieur Paul RAOULT** rappelle qu'une diminution de la consommation d'eau de 10% est souhaitée par l'Etat ; cela n'est malheureusement pas modélisable facilement sur les calcaires de l'Avesnois. Calculer les volumes prélevables ne semble pas une science exacte, cependant cela est demandé, il faut donc déployer les études nécessaires pour améliorer la connaissance et les relations entre le niveau des nappes et les milieux superficiels.

Bilan technico financier de l'animation 2024 (Diapo 19)

Monsieur Yvon BRUNELLE souhaite apporter des précisions quant à la part du SMPNRA restant à financer pour l'animation du SAGE. Ces 21700 € sont actuellement engagés sur le budget de fonctionnement général du SM PNRA, le Conseil Régional ayant signifié au SM PNRA, il y a 15 jours, une baisse de son budget général, il sera donc de plus en plus difficile de financer en dehors du budget des opérations. Le Président du Parc a défendu le dossier afin que cette baisse de dotation régionale soit maîtrisée, ce qui sera le cas en 2025. Cependant la prospective financière fait craindre de plus grande difficulté en 2026 où des baisses de recettes viendront impactées plus fortement le budget du Conseil Régional. Il lui semblait donc indispensable d'alerter les membres de la CLE, le financement des postes liés au SAGE risquant d'être impacté.

Mise en œuvre du SAGE

FOCUS sur le dossier phare 2024 : PAPI de la Sambre (diapos 20 à 30)

Monsieur CARLIER demande qu'il convient de différencier zone inondable et zone humide.

Luc GIRARDOT explique que la définition officielle d'une zone humide mentionne qu'il s'agit des terrains immergés ou gorgés d'eau au moins une partie de l'année et que les critères végétation ou pédologique sont prépondérants. Des terrains naturels inondés régulièrement auront de forte chance d'être caractérisés de zone humide. Il peut effectivement y avoir des nuances entre zone humide et zone naturelle d'expansion de crue. Les critères pédologiques ou floristiques doivent être examinés.

STRATEGIE D'AMENAGEMENT du PAPI (diapo 24 à 28)

Monsieur Paul RAOULT interpelle les élus présents, à cette réunion de la CLE, sur la nécessité de convaincre le Département de procéder, en hiver, à la baisse du niveau du barrage, qui peut permettre de stocker un volume suffisamment important pour réduire l'impact des inondations vers l'aval jusque sur la Sambre. L'appui des Conseillers Départementaux locaux est très important. Il ne faut pas oublier que le bassin versant de la Sambre est un secteur sensible aux inondations et particulièrement là où se trouve des activités économiques. La stratégie d'aménagement permettrait d'atténuer les inondations dans un des secteurs les plus urbanisés et industrialisés du bassin versant.

Madame Eliane BERIOU demande où irait cette eau qui serait libérée du barrage.

Luc GIRARDOT lui répond qu'il s'agirait d'une vidange pré-hivernale progressive, elle serait programmée et encadrée par un arrêté préfectoral.

Monsieur COLLIN demande s'il y aura une incidence sur les activités « Vert Marine ».

Paul RAOULT répond qu'effectivement, on ne peut pas occulter le risque d'une sécheresse hivernale comme on a pu en voir ces dernières années et qui ne permettraient pas une remise niveau suffisante pour la période estivale. Cette question doit être étudiée entre autres, il s'agit d'ailleurs d'une condition du Département pour mettre en œuvre ce creux hivernal.

Monsieur Anthony VIENNE demande si le Président du Conseil Départemental est favorable à la baisse du niveau d'eau du barrage ?

Luc GIRARDOT répond que ce dernier y est favorable mais dans la mesure où les études de faisabilités sont prévues et réalisées dans le cadre du PAPI. Diverses études sont à prendre en considération, notamment les études des impacts écologiques, paysagers, économiques, réglementaires, juridiques ainsi que sur le potentiel hydro-électrique. Ce niveau hivernal doit être compatible avec l'automatisation de la gestion des vannes.

Monsieur Paul RAOULT ajoute que le PAPI permet avant tout de mobiliser des crédits du fonds Barnier qui intervient jusqu'à 80% selon la nature de l'action.

Monsieur Anthony VIENNE suggère que Monsieur le Maire d'Avesnes, Monsieur SEGUIN, élu local et VP au Conseil Départemental soit sollicité sur le sujet.

Monsieur Yvon BRUNELLE précise que Monsieur VALOIS, VP en charge de la ruralité et de l'environnement, a donné son accord écrit pour la réalisation des études qui permettraient de baisser le niveau d'eau du barrage. Il est très à l'écoute et favorable.

Avis de la CLE sur le rapport d'activités et d'animation 2024

Suite à la présentation du rapport d'activité et de ce focus sur le PAPI, Monsieur le Président de la CLE sollicite l'avis de la CLE sur les éléments présentés.

Le rapport 2024 est approuvé à l'unanimité.

AGENDA de la CLE

Luc GIRARDOT fait un dernier sur les dates des prochaines instances où la CLE et ses membres seront mobilisés.

Pour les membres du COPIL PAPI :

COPIL phase 1 le 10 mars matin

COPIL phase 2 le 12 juin matin

Pour l'ensemble des membres de la CLE :

**- CLE consacrée au PAPI (validation des documents de concertation du grand public) :
le 24 mars matin**

Etant donné l'heure (12 h 30) et le degré de faible importance, le point d'actualité sur la parution du nouveau décret « SAGE » est reporté à une réunion ultérieure.

CONCLUSION

Monsieur Paul RAOULT conclue la réunion en précisant que le PAPI d'intention doit être terminé pour arriver à un PAPI complet, ce qui suppose une relation forte avec les élus concernés. Enfin, il remercie les membres de la CLE pour leur implication et les invite autour d'un verre de l'amitié.